

Pass'logement

Mise à jour : Il y a 1 an

Nature et objectif de l'aide

Le Département accompagne les jeunes vers l'autonomie à travers une aide à l'équipement durable et solidaire.

Le « Pass'logement » permet une première installation en logement autonome ou facilite l'installation des jeunes arrivants en Seine-Maritime après y avoir décroché un emploi. Il incite tous les jeunes de 18 à 25 ans à s'équiper auprès d'associations ou d'entreprises d'insertions recyclant du matériel électroménager, du mobilier d'occasion conformément aux objectifs du développement durable.

L'aide prend la forme d'un QR code d'une valeur de 150 € valable 6 mois chez les partenaires de l'opération.

Bénéficiaires

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans domiciliés de façon permanente en Seine-Maritime qui s'installent pour la première fois dans un logement autonome en Seine-Maritime.

Ouvert aux jeunes isolés, en couple ou en colocation.

Les propriétaires ne sont pas éligibles au dispositif.

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

- occuper son premier logement autonome en Seine-Maritime,
- Avoir emménagé dans votre premier logement depuis moins d'un an,
- Remplir des conditions de ressources identiques à celle du fond de solidarité logement (FSL).

Sont prises en compte l'ensemble des ressources de quelque nature qu'elles soient et de toutes les personnes composant le foyer du mois précédant la demande.

Ressources mensuelles :

- 1 personne seule 1 211 €
- 2 personnes 1 412 €
- 3 personnes 1 698 €
- 4 personnes 1 889 €
- 5 personnes 2 210 €
- 6 personnes 2 491 €

Procédure

Pass'logement

Mise à jour : Il y a 1 an

Obtention du QR code

Faire sa demande sur le service en ligne dédié

https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-pass-logement/

Après instruction du dossier, le QR code est attribué au demandeur par mail. Pensez à vérifier les spams avec une adresse d'expéditeur « donotreply ».

Modalités de versement

L'aide de 150 € sera disponible sous forme de QR code à utiliser chez les partenaires du dispositif.

Conditions d'utilisation

Ce QR code est utilisable auprès d'une association ou d'une entreprise d'insertion partenaire du dispositif. [Consultez la liste des partenaires.](#)

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Pièces à fournir sur le téléservice :

- Pièce d'identité recto-verso en cours de validité (passeport, CNI, titre de séjour)
- Contrat de bail signé ou attestation de résidence signée

Direction de référence

Direction de la jeunesse, des sports et de la coopération internationale

Service jeunesse – Séverine Mazy 02.35.52.64.58

pass-logement@seinemaritime.fr